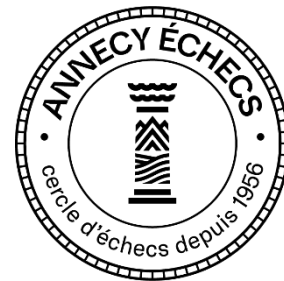


RÈGLEMENT

Premier Open de Pâques d'Annecy



Article 1 : Présentation

le **Cercle d'Échecs de l'Agglomération Annecienne (C.E.A.A)** organise le 1^{er} Open de Pâques d'Annecy du mardi 7 au samedi 11 Avril 2026. Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE). Le tournoi se déroule dans les locaux du club, sis à la **Maison des sports, 12 Chemin des grèves 74960 ANNECY CRAN GEVRIER**. Le tournoi est limité à un maximum de **46 joueurs** en raison de la capacité d'accueil des locaux.

Article 2 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence Fischer de 1h 30 min. +30 s avec un incrément de **30s par coup** pour toute la partie. La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Article 3 : Inscriptions

Le tournoi est ouvert à tout joueur **licencié A** pour la saison en cours à la F.F.E ou, pour les joueurs étrangers, affilié à une fédération reconnue par la FIDE et possédant un **id FIDE actif**. Les droits d'inscription sont de **30€ pour les adultes** et de **15€ pour les joueurs âgés de moins de 20 ans** (U20 et catégories inférieures).

Compte tenu du nombre de **places limitées (46)**, nous demandons aux joueurs de privilégier l'inscription en ligne sur HelloAsso et de régler à l'avance leur inscription. A défaut, contacter par email l'organisateur J.P.Lees (famille.lees@orange.fr). Les inscriptions ne seront considérées comme définitives qu'après réception du règlement. Pointage **obligatoire** mardi 7 avril entre 8h et 8h45. En cas de retard prévenir l'organisateur au 06.70.16.35.82. Ne seront appariés pour la 1^{ère} ronde que les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription.

Inscription en ligne sur le site HELLOASSO à l'adresse

<https://www.helloasso.com/associations/cercle-d-echecs-de-l-agglomeration-annecienne/evenements/1er-open-de-paques-d-annecy>

Article 4 : Horaires des rondes

- Rondes 1 et 2 le mardi 7 avril à 9h00 et 14h00
- Ronde 3 mercredi 8 Avril à 14h00
- Rondes 4 et 5 jeudi 9 avril à 9h00 et 14h00
- Rondes 6 et 7 vendredi 10 et samedi 11 avril à 14h00

Article 5 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023

Possibilité de prendre un « bye » jusqu'à la ronde 5 comprise, à condition de prévenir l'arbitre avant la publication des appariements. Le joueur est crédité de ½ point. Cette possibilité n'est permise qu'une seule fois durant le tournoi.

Article 6 : Appariements et classement

Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI 3.3.8 d'Erick MOURET. Le classement est établi au nombre de points, puis au buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 7 : Fin de partie

A la fin de la partie le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte les originaux des feuilles de parties signées à la table d'arbitrage.

Article 8 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Jean-Pierre LEES (Arbitre Fédéral Open 1). Il pourra être exceptionnellement remplacé en cas d'absence par Dimitri Travailloux (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 9 : Comportement des joueurs et rappels

- Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le début de la ronde perdra la partie par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Plus généralement, Les joueurs se doivent de respecter la charte du joueur d'échecs.
- Sauf autorisation explicite de l'arbitre, les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu du tournoi, aux toilettes et à l'espace fumeur.

Article 10 : Prix

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4e ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général seront partagés entre les ex-æquo selon le système Hort. Les autres prix, en particulier ceux par tranche ELO seront attribués en cas d'égalité de point au joueur ayant le meilleur départage. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis la performance.

Arbitre Fédéral Open 1

Jean Pierre LEES

Arbitre Fédéral Open 1

Dimitri TRAVAILLOUX



CERCLE D'ECHECS DE
L'AGGLO ANNECIENNE
Maison des sports
74960 CRAN-GEVRIER

